

Monsieur le Président de la République  
Palais de l'Elysée  
55, rue du faubourg Saint-Honoré  
75008 Paris

Le 1<sup>er</sup> décembre 2014

Monsieur le Président de la République,

Nous avons pris connaissance du projet de loi que compte déposer le ministre de l'Économie, de l'Industrie et du Numérique, intitulé « Projet de loi pour la croissance et l'activité ». Les premiers éléments divulgués par M. Macron vont dans le sens d'une dérégulation accrue du travail du dimanche.

S'il reste en l'état, ce projet de loi aboutira à un échec de la simplification du droit en vigueur ainsi qu'à un recul des droits des salariés :

- dégradation manifeste des droits des salariés concernés, et en particulier des salariés des établissements de moins de 20 salariés,
- multiplication des situations dérogatoires,
- pouvoir de décision unilatérale donné aux maires,
- sortie des heures de 21h à minuit du décompte du travail de nuit,
- absence de prise en compte des sous-traitants et prestataires ainsi que des branches au sein desquelles le travail du dimanche bénéficie d'une dérogation permanente.

La CFDT a toujours considéré que le travail du dimanche ne devait être ni généralisé, ni banalisé. Ces positions, vous les avez publiquement partagées, Monsieur le Président. En décembre 2008, vous accusiez, dans des termes aussi forts que justes, le projet d'ouverture accélérée des magasins le dimanche d' « aller à l'encontre de l'évolution du progrès humain ». Vous dénonciez l'inutilité économique de l'ouverture des magasins le dimanche, et écriviez qu' « ouvrir le dimanche ne relancera pas le pouvoir d'achat et la consommation », les salariés ne pouvant pas « dépenser le dimanche l'argent qui leur manque en semaine » et, « pire encore, le coût des salaires dominicaux [provoquerait] une nouvelle hausse des prix ».

Dès lors, pourquoi accentuer l'ouverture des magasins le dimanche, quand le pouvoir d'achat des salariés n'a pas évolué ?

Qui pourrait être en désaccord avec vous, quand vous écrivez que « mettre en avant le volontariat du personnel méconnaît l'inégalité de la relation employeur/salarié, accrue en période de hausse du chômage » ? Le projet de loi de M. Macron, en ne donnant pas un cadre organisé au « volontariat », permettrait de contourner dans plusieurs cas la négociation collective avec les représentants élus des salariés.

Qui ne signerait pas aujourd'hui vos propos d'alors, selon lesquels « au moment où tout appelle à plus de régulation, on ne peut croire à un effet positif d'une nouvelle déréglementation, alors même que les précédentes n'ont pas donné les effets escomptés » ?

La CFDT vous appelle, Monsieur le Président, à reprendre la main sur ce dossier du travail dominical qui d'évidence ne s'inscrit pas dans une logique de simplification et encore moins dans celle de progrès social qui était la vôtre comme député.

Veuillez agréer, Monsieur le Président, l'expression de notre plus haute considération.

  
**Gilles Desbordes,**  
Secrétaire général  
de la Fédération des Services CFDT